



LE SURVOL RÉGULIER DE L'ACTUALITÉ OLYMPIQUE ET SPORTIVE

LE PROJET ASSOCIATIF

Le lancement de la campagne CNDS a été fait le lundi 25 Janvier à la préfecture. Vous trouverez sur notre site et celui de la DDJS, tous les documents qui ont été mis en ligne.

De la soirée de présentation du dispositif 2010, on retiendra que le projet associatif, qui est en principe celui de la déclinaison de chaque fédération, conditionnera toute demande de subvention. La directrice de la DDJS, Catherine THEVES, a bien insisté sur ce point, sur lequel nous ne pouvons que la rejoindre; oui le projet est celui du club et pas celui du ministère.

Il convient donc que chaque structure choisisse dans les actions celles qui lui seront propres et qui permettront d'accompagner son projet. Il a été prévu plusieurs soirées pour aider les clubs dans la préparation et présentation de leur dossier :

- le jeudi 28 janvier à Créteil
- le mardi 2 février à Orly
- le jeudi 4 février à Marolles en brie
- le mardi 9 février à Champigny

(Nous vous rappelons qu'une formation particulière est programmée le 12 Février au CDOS sur le projet associatif, il convient de s'inscrire)

Nous rappelons que la campagne 2010 a fait l'objet d'un travail en amont entre les services de l'Etat, DRJS et DDJS, et le mouvement sportif, CROS et CDOS. Ceci a conduit à la mise en place d'outils permettant une harmonisation des procédures d'examen des dossiers. Dans chaque département, un groupe de travail composé à parité, des personnels de la DDJS, et des membres de la commission du CDOS, va avoir la possibilité d'examiner les demandes avant que les présidents(es) des comités de chaque discipline soient invités. Ils pourront apporter des précisions, si nécessaire pour chaque dossier.

Nous précisons aussi que les comités doivent impérativement répondre à l'invitation, et déléguer à défaut du président(e), la personne la mieux à même de pouvoir répondre à des questions sur les demandes. Nous voulons absolument que cette campagne soit exemplaire dans la concertation, afin que l'ensemble du mouvement sportif soit satisfait. Nous ne prétendons pas que cela puisse être parfait, mais nous voulons tendre vers le mieux possible, nous y serons très attentifs.

On doit ajouter, et ceci a été dit, qu'un projet s'étend sur la durée d'une olympiade, et même si c'est la déclinaison de celui d'une fédération, on doit l'adapter à chaque structure qui de part son implantation aura ses spécificités propres.

Le président

Christian LOPES

Directeur de la publication	Christian LOPES
Rédacteurs	Jacques CÉLÉRIER, Romain LEGRAND, Christian PLAT, Yves LEVERGER, Alain CHALLANT, Christian GUYOT, Dominique VIERNE
Traitement et Documentation	Gérard CHARPENTIER, Nathalie LASSOUED, Jean-Claude RAOULX

COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DU VAL-DE-MARNE

2, rue Tirard – 94000 CRETEIL

Tél. 01 48 99 10 07 – Fax 01 48 99 30 21 - e.mail cdos94@cdos94.org Site internet : www.cdos94.org

Mensuel gratuit – Tirage 1 200 exemplaires – n°ISSN 1761 4899

DISPARITION D'UN HOMME D'ETAT

Philippe SEGUIN président de la cour des comptes, dont nous avions l'habitude de publier les rapports qui concernaient le sport, nous a quittés prématurément. C'était un homme de caractère qui aimait par dessus tout "la liberté de penser", quitte à se marginaliser dans son propre camp.

Il aimait aussi le sport et tout particulièrement le foot, fréquentant assidument le Parc des Princes où il était un fidèle supporter du Paris St Germain. Cet amour l'amena dans les années 1973 et 1974, à poser les premiers jalons de l'organisation du foot professionnel, à ce titre il rédigea la charte professionnelle du football.

Philippe SEGUIN présidait la commission des grands stades en vue de l'Euro 2016, ainsi que la fondation du football chargée d'initier les valeurs du respect dans ce sport.

La Fédération française du football a perdu un ami, elle n'a pas manqué de saluer la disparition d'un homme politique qui "aimait ce sport comme un amateur éclairé et exigeant".

ET DE TROIS !!!!

Dans l'article "DOUILLET DEJA POINTE LE BOUT DE SON NEZ" de notre dernier numéro, nous nous étions déjà étonnés d'une mission confiée par le président de la république à ce nouveau député, sur la tenue des grandes compétitions sportives dans notre pays. Il s'agissait pour David DOUILLET de faire un état des lieux, forces et faiblesses de la France par rapport à ses concurrents. Nous indiquions que Philippe AUGIER du nouveau centre, s'était déjà vu confier une mission semblable. Il avait rendu un rapport à l'Elysée l'été dernier.

Voici que notre Secrétaire d'Etat Rama Yade, a demandé à Daniel Constantini, président de la commission "Grandes Salles" de proposer des recommandations sur ce qui nous paraît être de même nature : favoriser l'émergence en France d'infrastructures permettant d'accueillir de grands événements internationaux.

Conclusion : jamais trois sans quatre!!! Pourquoi pas...

UN PETIT RETOUR SUR L'ARGENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES CONSACRE AU SPORT PROFESSIONNEL

La loi du 22 Juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques a facilité l'intervention financière des collectivités pour des enceintes sportives qui peuvent être désormais déclarées d'intérêt général.

Dans le cadre de la candidature à l'Euro 2016 de football, entre autres, la Cour des comptes a considéré que cette loi n'exonère en aucun cas les collectivités de s'interroger sur la nature et les finalités des travaux qu'elles financeront. Elles devraient se concentrer sur les seuls travaux d'intérêt public, et écarter ceux qui seraient dictés par des impératifs commerciaux.

Il paraît donc assez logique que les sociétés sportives professionnelles doivent normalement prendre en charge la rentabilité de l'exploitation.

Plus largement la Cour des comptes qui dénonce de nombreuses irrégularités dans la mise à disposition d'enceintes sportives destinées à des clubs professionnels, souhaite que les pouvoirs publics énoncent des principes dans un texte de référence, afin d'harmoniser les pratiques locales. Cette recommandation nous paraît assez justifiée.

LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Dans un communiqué de presse du 19 Janvier, Marie-George Buffet, ancienne ministre des sports, a réagi vivement au démenti infligé à la Secrétaire d'Etat Rama Yade. Celle-ci s'était engagée devant les parlementaires à soutenir la lutte contre le dopage par une augmentation de la taxe sur les droits de retransmission des événements sportifs.

Le gouvernement vient, avec la majorité UMP du Sénat, de faire machine arrière sous la pression d'un club de foot et de la ligue professionnelle de foot.

Ce recul va se traduire pour l'agence française de lutte contre le dopage (AFLD) par un budget en diminution de 4 millions, ce qui va fragiliser cette agence dans ses actions.

Cette déclaration ne peut qu'interpeller tous les éducateurs et entraîneurs qui ont fait de la lutte contre le dopage une priorité.

Vous pouvez trouver ce communiqué dans son intégralité sur : reseau-sports@listes.pcf.fr

CYCLISTES : PORT DU CASQUE ET DU GILET FLUO OBLIGATOIRES POUR LES MOINS DE 16 ANS !

Il est évident que la sécurité est la priorité de tous. Et qui pourrait être contre une mesure visant à protéger le cycliste ? Toutes les fédérations, hormis la FFC qui n'est pas concernée, sont contre. Et elles l'expriment périodiquement sans que leurs avis d'experts ne soient entendus.

Parce que le port du casque (à coque rigide) est obligatoire en compétition (il existe cependant une dérogation car les coureurs peuvent retirer leur casque dans la dernière ascension si l'arrivée est jugée au sommet de cette ascension), la FFC n'est plus motivée pour ce combat et elle a légitimement d'autres priorités.

En dehors de la compétition, il existe deux manières de pratiquer le vélo : les déplacements « utiles » de courte distance (vélib, vélo'v, etc...) et le sport. Le cyclo-sport et le cyclotourisme sont des activités sportives. Le cyclo-sportif a l'ambition d'une performance ou d'un défi, souvent contre lui-même (suis-je capable de faire ces 200 km à 28 km/h, à 30 km/h ?). Le cyclotouriste ou touriste à vélo, davantage attiré par l'absence de compétition et de classement que par l'aspect paisible de sa pratique, ne dédaigne pas l'effort. Se sont parfois (souvent ?) les mêmes en fonction des motivations du moment. Ces pratiquants, tantôt sportif, tantôt rêveur épris de liberté, sont généralement et spontanément casqués.

Alors, où est le problème ? Le problème est l'usage du vélo que certains souhaitent développer tandis que d'autres font, volontairement ou involontairement, obstacle à son usage.

A commencer par ceux qui pensent que pour améliorer la sécurité des cyclistes, il vaut mieux les casquer, que les protéger des agressions des engins motorisés (à deux et quatre roues). Qu'il vaut mieux contrôler aveuglément la vitesse avec des radars automatiques plutôt que de verbaliser ceux qui, en doublant, tutoient les guidons et le reste, etc...

Rappelons que l'usager le plus exposé et plus souvent victime, est la victime grave, est le piéton !

Rendre obligatoire le port du casque n'encouragera pas une femme, jeune ou moins jeune, à se « défriser » avec un casque pour aller chercher son pain à vélo...

Force est de constater que les expériences de ce type, en Australie notamment, ont eu des effets néfastes sur la pratique du vélo comme moyen de transport alternatif.

Alors que les décideurs non pratiquants ne se trompent pas et écoute davantage les spécialistes pratiquants.

Dans le même ordre d'idée, on pourrait aborder les aménagements cyclables toujours onéreux, pas toujours judicieux, l'opportunité d'emprunter les sens interdits à contre sens, etc... en confirmant tout le plaisir que l'on peut ressentir sur un vélo et tous les bienfaits sur la santé. Ce qui faisait dire à Jacques Faisant que le vélo devrait être remboursé par la Sécurité Sociale.

Vive le vélo !

A.C

FORMATION DES BENEVOLES

Au cours de la 2ème Conférence de la Via Associative, nous avons relevé qu'en matière de formation des bénévoles, il y avait une augmentation des moyens d'intervention du CDVA de l'ordre de 30% pour 2010. Ils passent donc de 8,9 millions d'euros à 11,7 millions, mais cette augmentation ne ramènera même pas les moyens au niveau de 2001 (12,2 millions d'euros). Il est bon de le savoir !!!

Sources d'informations : Le Parisien, La Lettre de l'Economie et du Sport, Le Figaro, l'Equipe

COLLOQUE : SPORT ET PROFESSIONNALISATION

A la demande de Martine POTHET, nous publions ses propos qui n'avaient pas été retranscrits assez fidèlement :

Bonjour,

Suite à la lecture du SCOOP 198, concernant le résumé de mon intervention dans le Colloque sur la professionnalisation, j'estime que mes propos n'ont pas tout à fait été bien retranscrits, même si je vous l'accorde, il n'est pas toujours facile de résumer des interventions

J'attire votre attention sur le fait qu'outre le CDOS et l'USI, il n'est pas mentionné que lors de cette intervention, je représentais le Comité FSGT 94. En ce qui concerne les bénévoles, j'ai parlé d'acquisition de compétences et non de professionnalisation, et que cette acquisition de compétences pouvait conduire des jeunes bénévoles à devenir des professionnels du développement de la vie associative. J'aurais souhaité qu'on me soumette ce qui m'était attribué. Pour info, je vous transmets le résumé de ce que j'ai dit :

« Pour la FSGT, parler de professionnalisation du monde associatif pose un problème: de quelle professionnalisation parle-t-on ? Il ne s'agit pas d'opposer professionnels et bénévoles, puisqu'ils se côtoient au sein des associations. Chacun doit trouver sa place et apporter son expérience, son savoir faire et ses compétences. Tout doit s'articuler autour "du projet associatif" avec la mobilisation des ressources humaines « bénévoles et professionnelles ». Il ne faut pas séparer les fonctions d'élaboration du projet et celles d'exécution du projet, l'équipe permanente salariée du club doit pouvoir participer à la réflexion, à l'élaboration et aux prises de décisions.

L'enjeu c'est également d'amener de jeunes bénévoles vers un engagement associatif et des prises de responsabilités, avec une reconnaissance des compétences, et que ceux qui le souhaitent puissent s'engager dans une professionnalisation en tant qu'agent de développement de la vie associative. Des exemples existent dans nos clubs: des adhérents qui ont débuté jeunes bénévoles dans l'animation et qui ont été formés par d'autres (bénévoles et professionnels), ont acquis une expérience reconnue. Ils sont devenus des permanents de club ou des acteurs importants dans le développement de la vie associative. »

2° CONFERENCE DE LA VIE ASSOCIATIVE

Elle s'est tenue le 17 décembre dernier et le CNOSF a eu beaucoup de mal à y avoir sa place, il n'a obtenu qu'un "strapontin"; alors même que le sport est de loin le premier secteur associatif qui s'appuie sur 20% de bénévoles sur les 12 millions recensés dans les associations. C'est donc dire le peu de cas accordé au mouvement sportif fédéré.

On peut admettre que ce dernier a d'autres moyens de se faire entendre, fort heureusement, de par sa structuration.

Plus généralement, les incertitudes demeurent sur la pérennisation du financement, et les associations n'arrivent toujours pas à faire entendre leur voix, dans les différents dossiers, alors que leur expertise, leur expérience devraient être prises en compte.

Les associations ont de plus en plus le sentiment d'être instrumentalisées et se retrouvent de fait en concurrence avec des entreprises privées qui ont des méthodes différentes, ainsi que des objectifs.

Ce genre de conférence a d'abord un caractère symbolique, on ne peut en attendre que des mesures administratives qui tendent à la simplification et à la clarification. Point qui est important, surtout pour les petites structures, on ne va pas s'en plaindre... Pour le reste on reste sur de bonnes intentions, on se reverra dans trois ans, c'est promis...

On peut quand même relever un point positif, c'est la volonté exprimée par François Fillon, quand dans son message, il affirme « **vouloir mettre en place une véritable politique publique de la vie associative, équivalente à celle menée à l'égard des entreprises, et d'engager un dialogue aussi nourri qu'il l'est avec les partenaires sociaux** ». Nous pensons qu'il faut le prendre au mot!!!

LES PARIS SPORTIFS

S'agissant du secteur public, le CNOSF constatant un désengagement de l'Etat pour le développement du sport et par contre l'accroissement régulier de son financement par le biais du CNDS, soutient un prélèvement de 1,8% au profit de celui-ci, et ceci sans plafonnement.

Il s'agit de financer la nouvelle charge incombant, semble-t-il, au mouvement sportif : lutter pour la préservation de l'ordre social et de l'éthique, tout en inventant un nouveau modèle de financement pérenne, à l'abri des aléas budgétaires.

S'agissant du secteur privé, le CNOSF constate que la répartition du produit de la commercialisation des droits d'exploitation n'est toujours pas fixée, et qu'il conviendrait donc de se mobiliser pour une répartition efficace et solidaire

Il s'agirait d'une deuxième source de financement, s'ajoutant à celui des sociétés publiques qui abondent déjà le CNDS. De ce fait, le financement du sport serait dès lors, d'autant plus sécurisé.

Le CNOSF a proposé d'autres mesures en matière d'éthique et d'équité des compétitions dont il se voudrait le garant.

Son président, Denis MASSEGLIA, pense qu'il serait opportun de développer une caisse de solidarité interne au mouvement sportif dont il assurerait la gestion de manière autonome, et pour favoriser la promotion du sport dans son ensemble. Cet outil pourrait, par exemple, être financé par un versement des organisateurs assis sur les sommes tirées de l'exploitation commerciale de leur droit de propriété. Cette contribution reposerait sur un acte volontaire des organisateurs. Le mouvement sportif pourrait ainsi démontrer sa capacité à s'organiser et répondrait aux attentes de la Commission Européenne et des pouvoirs publics français quant à l'utilisation du droit de propriété

Ce positionnement du CNOSF nous paraît être de nature à une sérieuse étude, car il est très novateur.

EURO 2016 - LE POINT

Comme chacun sait, l'Etat et la Fédération Française de Football espèrent bien obtenir que ce championnat d'Europe se déroule dans notre pays. Pour recevoir une compétition d'ampleur internationale, il était donc nécessaire de disposer d'un nombre suffisant de stades pouvant accueillir les rencontres dans de bonnes conditions.

Le rapport Eric Besson, déposé en 2008, avait préconisé la modernisation des stades en tant qu'élément économique incontournable pour accroître la compétitivité du football français.

L'Etat a donc décidé d'allouer une enveloppe de 150 millions d'euros pour aider des projets de rénovation et de construction de 10 enceintes sportives, ce qui représente environ 10% des fonds qui seront investis pour cette opération; dix villes sont concernées

- **au titre de la construction : Lille, Lyon, Bordeaux et Nice,**
- **au titre de la rénovation : Strasbourg, Marseille, Lens, Saint Etienne, Nancy et Toulouse.**

Montant estimé : 1707 millions d'euros (fourchette haute) plus probable que la basse qui est de 1534 millions.

Paris et Saint Denis ne peuvent bénéficier d'une aide publique de par leur statut.

Nous disposerons donc de 12 stades, d'une capacité totale de 569.000 personnes, quel que soit le résultat de la décision de l'UEFA, qui sera rendue le 28 Mai 2010, les travaux seront effectués. La France est en concurrence avec la Turquie, l'Italie et le duo Suède-Norvège.

FOOT ENVIRONNEMENT

L'Agence gouvernementale sud-africaine sur le climat (DEAT) a déclaré que la prochaine coupe du Monde, en Afrique, apporterait une pollution neuf fois supérieure à celle de l'édition 2006 en Allemagne.

Premier facteur, les déplacements en avion des équipes, à ceci s'ajoute les 400.000 supporters attendus. Le programme Green Gal, mis en place par la FIFA en 2006 pour la Coupe du Monde est reconduit, il se concentrera sur quatre points :

- **l'économie de l'eau, de l'énergie, la gestion des déchets et l'optimisation des transports publics.**

Les organisateurs de grands événements sportifs s'interrogent aux moyens de réduire fortement leurs émissions de gaz à effet de serre. On ne peut que se réjouir de cette prise de conscience, à défaut d'accords politiques internationaux majeurs. Le sport doit contribuer à cette lutte contre les rejets de gaz et aussi du gaspillage de nos ressources. L'agenda 21 du CNOSF a pris conscience de l'importance du problème depuis plusieurs années, et de la part de responsabilité du sport.

D'un point de vue purement scientifique, nous devons considérer qu'il s'agit de lutter contre un dérèglement climatique qui semble engendrer un réchauffement à terme de notre planète.



ECHOS 94

LA NUIT DU SPORT



Elle s'est déroulée pour sa 3ème édition au Palais des Sports d'Alfortville, le lundi 18 Janvier de 19h30 à 22 heures. C'est devant des tribunes bien remplies que la cérémonie s'est déroulée en présence de Gwladys EPANGUE championne du monde de karaté, qui avait acceptée fort gentiment d'être la marraine de cette soirée.

Monsieur Roger TISSEYRE, Premier Maire Adjoint, au nom de Monsieur le Maire prononça un discours de bienvenu, exprimant sa satisfaction de nous accueillir à Alfortville, tout en rappelant le rôle essentiel que le sport joue dans la vie de la ville et de notre département.

Monsieur Christian LOPES président du CDOS remercia vivement la ville d'Alfortville d'avoir bien voulu nous recevoir. Il expliqua le fil conducteur de la soirée qui se voulait être tournée vers la mise à l'honneur des jeunes : athlètes, dirigeants, éducateurs, arbitres etc...

Monsieur Daniel GUERIN Conseiller Général en charge du sport ne manqua pas de féliciter toute l'équipe du CDOS pour cette action. Il rappela l'excellente collaboration qui existe entre ses services et le CDOS. Il rappela brièvement les inquiétudes que le département avait par rapport aux lois de la RGPP et des compétences territoriales qui pourraient empêcher le département d'aider le mouvement sportif.

Monsieur le Préfet excusé au dernier moment n'était pas représenté.

Vous trouverez ci-dessous la liste des lauréats 2010 pour leur saison 2009 :

Prix du Fair-play:

- Gwladys EPANGUE – Championne du monde de Taekwondo
- Alain MERIGOT– Ancien vice-président du CDOS 94

Catégorie Equipe, Athlète Niveau National :

- Aviron Société Nautique du Perreux : Rémy DELFOSSE - Sylvestre HUCHER - Julien BENET - Antoine DELATUE
- SESN DE Nogent : Hélène LEFEVRE - Marie VAISSE SANSOT - Alice MAYNE - Noémie MEUNIER
- Football : Aurore PAPRZYCKI (VGA St Maur) - Kadidiatou DIANI (ES Vitry) - Tanya DE SOUZA (VGA St Maur)

Catégorie Athlète Haut Niveau National et International :

- Quentin ROBINOT (VGA St Maur) - Cindy BILLAUD (US Créteil) - Charles BOULY (US Alfortville) - Jean-Baptiste SUREAU (ASA Maisons-Alfort) - Pierre-Philippe PICCOLI (US Créteil) - Jordan LAUGIER (KC Gentilly)

Catégorie Initiateur, Educateur, Juge, Arbitre :

- Thierry ANDRIANASOLO (Ligue de Karaté du Val-de-Marne) - Nabil SAADA (Joinville RC) - Bérengère DIFFETOCQ (Club Sportif / Loisirs Gendarmerie Maisons-Alfort) - Sébastien HARDY (Club Sportif / Loisirs Gendarmerie Maisons-Alfort) - Camille MOLIER (UNSS Val-de-Marne) - Talel ARBI (UNSS Val-de-Marne) - Lindsey BOULET (RSCC Champigny s/ Marne) - Laurent CHERY DROUET (US Créteil) - Jean-Baptiste SUREAU (ASA Maisons-Alfort)

Catégorie Prix Spécial Alfortville :

- US Alfortville
- Audrey GAUTHIER - Guillaume RAAFLAUD - David AUVRAY - Frédéric DE SOUSA - Massis KAYA - Vanessa TORUDU

Comme l'an passé, les remises de récompenses furent entrecoupées d'animations sportives et artistiques, qui remportèrent un vif succès :

- NDM CIRCUS
- THIAIS GRS
- TAE JI QUAN TAOM
- US ALFORTVILLE KARATE

Le duo Martine POTHET et Jean Claude GIRARD du CDOS assura avec brio la présentation et l'animation. Au rang des personnalités présentes, on notera : Francis TISSOT Président du CROS IDF, Evelyne CIRIEGI Secrétaire Générale, Michel JOMIN Vice-président du CROS IDF, Philippe CAMPOCASO Inspecteur de la DDJS, Monsieur Claude LE HELLOCO Adjoint au Maire de Saint Maur etc..., sans oublier les élus d'Alfortville et le personnel des Service des sports de la ville de d'Alfortville et son directeur.

La soirée se termina par un copieux apéritif offert par la ville d'Alfortville et un buffet pris en charge par le CDOS.

D'ores et déjà on se donne rendez-vous à l'année prochaine.

LES CLAUSES DE COMPETENCES GENERALES SECTORIELLES DE QUOI PARLE-T-ON ???

Il s'agit du texte de l'avant-projet de loi qui indique (p.96) "**qu'il s'agit notamment de mettre fin aux clauses de compétences générales sectorielles figurant dans les différents codes et de supprimer les contradictions avec la loi**".

Le code du sport est directement concerné, l'article L.100-2 de celui-ci indique : "**les collectivités territoriales et leurs groupements contribuent à la promotion et au développement des activités physiques et sportives**". Ceci signifie en clair, qu'il ne serait plus possible aux régions et aux départements de financer, les fédérations sportives, les ligues, comités et clubs sportifs, dès l'instant que leurs actions ne seraient pas rattachées aux compétences de la région et du département.

Le libelle, tel qu'il est écrit, n'a cessé d'inquiéter les acteurs concernés et avertis :

- Comité National Olympique et Sportif (CNOSF)
- Assemblée des régions de France (ARF)
- Assemblée des départements de France (ADF)

Si le ministre en charge des collectivités territoriales s'est voulu rassurant dans un courrier du 10 septembre adressé au président du CNOSF. Il n'en demeure pas moins que le texte ne peut rester en l'état.

COROLLAIRE (LES DEFIS DES DIRIGEANTS SPORTIFS)

Ils doivent donc en relever plusieurs, donc deux redoutables, avec les élus locaux, dans les mois qui vont suivre :

17 Le défi des politiques et financements publics du sport.

On a mesuré les conséquences immédiates sur le fonctionnement des CROS, CDOS, Ligues, Comités ou districts, elles conduiraient à l'explosion de ces structures. En outre, plus largement, ce serait tout le mouvement sportif qui serait rudement touché devant l'incapacité légale de financer des équipements et des actions.

La question se pose de savoir pourquoi faire moins quand on devrait faire mieux ? On peut admettre facilement que la réforme améliore les relations et les partenariats entre collectivités et mouvement sportif. Par contre la réforme ne doit pas tendre à diminuer le volume et la qualité des interventions. Le sport ne peut se passer actuellement de ces financements.

27 L'adaptation du réseau olympique à la nouvelle organisation.

Ce point est encore plus redoutable que le premier, car il s'agit de l'adaptation du réseau du CNOSF à la nouvelle organisation des territoires.

Si le lieu des politiques sportives publiques devient essentiellement communautaire, le mouvement sportif qui est organisé au niveau national, régional et départemental, et aussi communal, n'est pas structuré au niveau intercommunal. Il s'agit donc d'une mutation compliquée pour s'adapter à une nouvelle organisation territoriale dont l'échelon intercommunal serait la clef de voûte; il y a beaucoup de chemin à faire...

Il appartiendra au CNOSF de redessiner une nouvelle organisation sportive, le maillage traditionnel devenant obsolète. Une grande concertation est donc nécessaire pour que le mouvement sportif soit bien présent dans les organes décisionnels, ceci ne peut passer que par une loi. Un nouveau découpage, en fonction des territoires sera nécessaire.

Une réforme de cette importance demande du temps, c'est indispensable si l'on veut que le fonctionnement soit efficace. On ne peut pas tout changer "**au pas de charge**" au risque d'implosion de toute l'organisation qui a fait preuve de son efficacité dans tous les domaines, que l'on le veuille ou pas... Le but est de faire mieux, c'est ce qui doit dicter l'action des réformes de l'Etat.

Il existe d'autres éléments en prendre en compte pour réussir une nouvelle modèle sportif, s'il en est besoin :

- Une nouvelle gouvernance du sport chère au président Denis Masseglia, que l'on ne doit pas écarter par un réflexe conservateur...
- La place de l'Etat dans ses services déconcentrés qui doivent demeurer dans les régions et départements. L'Etat doit conserver son rôle de régulateur et d'arbitre.

- La régionalisation du CNDS, son évolution et sa pérennisation, quelle en sera la dominante en matière de gestion, nationale ou territoriale ???
- La tentation pour les communes qui seront les principaux financeurs de faire appel à la concurrence, ou bien alors d'ignorer les associations pour organiser elles mêmes des pratiques sportives. Dans notre département, il existe déjà des tentatives de ce type, ou bien des réflexions dans ce sens, au prétexte que le mouvement associatif ne sait pas toujours prendre en compte les attentes des publics.... tout particulièrement le développement des pratiques hors clubs.
- Enfin, la crise économique et sociale qui risque de peser fortement sur l'ensemble des financements publics, et de raréfier le recours à du mécénat d'entreprises qui va se trouver fortement sollicité par toutes les associations de quelques natures qu'elles soient.
- En conclusion, le mouvement sportif doit être vigilant pour préserver les liens historiques entre l'Etat et les collectivités. Il s'agit sans aucun doute d'un patrimoine que l'on doit conserver, en acceptant des changements qui aillent dans le sens d'une amélioration des relations, tout en sachant s'adapter aux nouvelles habitudes de notre société.

LA LIBERTE D'EXPRESSION DES ASSOCIATIONS

Pour faire suite à la déclaration récente d'un député sur ce sujet, il est bon de rappeler que les associations bénéficient d'une totale liberté d'expression. Il est donc assez curieux que pour justifier une posture politique, on puisse penser que l'on pourrait déroger à une égalité de traitement.

Il en découle donc qu'une subvention, si elle n'est pas un droit, ne peut-être refusée au motif qu'une association ne penserait pas que du bien du pouvoir qui la lui accorde.

Deux associations sportives, par exemple, doivent être traitées de la même manière, sur un même territoire, sur les seuls critères des services rendus par celles-ci à l'intérêt général. Les règles existent pour l'attribution et le contrôle des fonds publics. La réponse du Secrétariat d'Etat chargé de la politique de la ville, au député, a été claire sur ce point.

La tentation existe de penser et même de déclarer "qui paye décide", c'est bien loin de la conception partenariale de l'action publique.

DEFICIENTS MENTAUX, REINTEGRATION AUX JEUX PARALYMPIQUES

Pour y parvenir, deux hommes ont fait le voyage à Kuala Lumpur pour participer à l'assemblée générale des 19 et 22 Novembre de l'International Paralympic Committee (IPC).

Cette victoire est le fruit d'un long travail de lobbying conduit par Gérard Nasson, président du comité paralympique français et Marc Truffaut, vice-président délégué au sport de la FFSA; Malgré tout le vote a été assez serré : 63 pour, 53 contre et 8 absentions. Cette réussite est aussi à mettre à l'actif de Sir Philippe Craven, président de l'IPC qui a présenté lui même la motion, et qui a pesé de tout son poids sur le résultat de la décision.

Pour la FFSA il s'agit d'un challenge qui nécessite de modifier profondément son organisation et d'établir des liens avec un certain nombre de fédérations, pour bénéficier de leurs compétences.

Comme on peut s'en douter, il y aura des incidences financières que la FFSA seule ne pourra pas supporter. Tous les regards se tournent donc sur la Secrétaire d'Etat Rama Yade qui s'est réjouie de cette bonne nouvelle, et qui entend que les athlètes qui participeront aux Jeux de Londres y brillent. Pour ce faire, elle s'est engagée à ce que le Secrétariat d'Etat apporte tout le soutien nécessaire.

ECHOS 94

FORMATION

Après notre intervention à Charenton, le 15 Décembre 2009 à la demande du service des sports, sur le thème "Gestion des Associations", il nous a été à nouveau demandé d'y revenir le 21 Janvier sur la thématique "Sport et handicap".

Cette soirée a permis de répondre aux diverses questions des associations charentonnaises concernant : l'accueil, l'encadrement, la responsabilité, les installations etc..

Nous remercions Stéphane DE LEFFE de la DDJS et Bertha MACE-QUINZIN, présidente du comité handisport, pour avoir bien voulu animer cette soirée en compagnie du président Christian LOPES.

Une nouvelle soirée est prévue le 11 Mars sur le thème "Sport et femme"

Nous profitons de cet article pour rappeler à toutes les villes que nous pouvons, avec le CRIB et d'autres ressources, répondre à des besoins, et animer des soirées thématiques. Le CDOS est à la disposition des services des sports qui voudraient que l'on se rende sur place, tant il y a de questions complexes qui peuvent se poser et tant il n'est pas toujours facile pour les dirigeants(es) de se déplacer.

MEDAILLES JEUNESSE ET SPORT

Nous adressons toutes nos félicitations à trois membres du CDOS qui ont été honorés :

- médaille d'or à titre posthume à Gérard Justin que sa femme a reçue avec une grande émotion,
- médaille d'argent à Jean Claude Raoulx, notre vice-président délégué,
- médaille de bronze à William Leguy, membre du comité directeur.

La cérémonie a eu lieu le 26 Janvier dans les salons de la préfecture, le parrain en était Gregory ALCAN Vice-champion du Monde 2008 de gymnastique aérobic, champion du monde 2004, champion d'Europe 2003 et 13 fois champion de France.

Les remises ont été faites par le nouveau chef de cabinet du préfet et par François Guéguen président du comité des médaillés.

La présentation et le déroulement de la soirée ont été assurés par Catherine Theves directrice de la DDJS. On aura eu plaisir à voir évoluer des athlètes de l'INSEP pour des démonstrations de gymnastique aérobic.

WATER POLO

Le CN Marne Charenton s'est hissé à la 3ème place du Championnat de France de N.1, après sa victoire acquise le 16 Janvier contre les Sauveteurs de Givors. La prochaine rencontre opposera Charenton au premier le Reims Natation pour un match de retard. Battre cette équipe qui domine le championnat serait un bel exploit !

SITE DU CDOS

Un nouveau site internet sera présenté à l'occasion de l'Assemblée Générale du CDOS, le 13 Février à Chevilly Larue. Ce site se veut un outil au service de tous les acteurs du sport Val de Marnais. Il conviendra de le faire connaître et de le faire vivre, de nombreux liens sont déjà réalisés et d'autres le seront. Le CDOS se doit d'aider au développement du sport associatif, la communication est un des moyens le plus efficace. A ce sujet, une personne entrera en fonction au mois de Mars et pourra, de par sa formation et son expérience, apporter son aide aux associations qui le souhaiteront. En outre, elle sera chargée tout particulièrement de rencontrer toutes les composantes sportives, afin que notre site soit un point de contact et de référence au service des APS pour tous les publics.

ASSEMBLEE GENERALE DU CDOS

Elle se tiendra le 13 Février à Chevilly Larue, tous les comités ont reçu la convocation, ceux qui ne pourraient y assister peuvent s'y faire représenter, ou bien dans le pire des cas, ils sont priés de renvoyer un pouvoir.

Néanmoins, il convient que les comités se mobilisent pour venir discuter de l'avenir du sport, comme il se présente actuellement. En lisant ce SCOOP, vous vous rendrez compte que cet avenir est complexe et qui ne peut que nous préoccuper. Des éléments plus précis seront donnés sur les enjeux et les réponses que le CNOSF entend faire connaître après les élections régionales. Ce ne sera donc pas une assemblée générale comme une autre à laquelle les comités sont conviés.

LES BESOINS DES COMITES

Ceux-ci se posent en termes de locaux et de salles de réunions. Le 2 rue Tirard n'est plus en mesure d'accueillir dans de bonnes conditions, les personnels, les publics et de loger les comités.

Le jeudi 27 Janvier, le président Christian LOPES a donc rencontré Christian FAVIER, président du Conseil Général, en présence de Daniel GUERIN Conseiller Général délégué au sport.

Cet entretien d'environ une heure, a permis de faire le point de la situation actuelle dont le président FAVIER a pris bonne note. Il a bien compris que des solutions étaient à trouver pour satisfaire les besoins du CDOS et des comités. Il apparut qu'à l'occasion d'un relogement souhaitable, il convenait de se regrouper avec les services des sports du Conseil Général dans un même bâtiment, afin de mutualiser les moyens.

Il est bien entendu que dans cette hypothèse, chaque entité garderait une totale indépendance en matière de fonctionnement et d'actions. Dans une période économique difficile, il convient de se regrouper au lieu de se disperser. Tous les comités recevront très rapidement un questionnaire pour chiffrer leurs besoins et seront invités à une réunion de travail sur ce sujet.

LE CDOS ETAIT PRESENT ...

Le 5 Janvier, aux vœux du Conseil Général à l'Hôtel du Département à Créteil (J.CELERIER- G.CHARPENTIER- C.LOPES – C.GUYOT – JC RAOULX)

Le 6 Janvier, aux vœux de la municipalité de Villeneuve Saint Georges (C.LOPES)

Le 8 Janvier, à l'assemblée générale du C.D de la FFESSM à Créteil (C.LOPES)

Le 9 Janvier, à la soirée des 90 ans de l'US Ivry (JC.RAOULX)

Le 12 Janvier, à la cérémonie des vœux de M. le Préfet (C.LOPES – J.CELERIER)

Le 14 Janvier, à la réception des vœux de la municipalité de Chevilly Larue (C.LOPES)

Le 15 Janvier, aux vœux de la municipalité de Valenton (C.LOPES)

Le 16 Janvier, aux vœux de la municipalité de Villecresnes (C.GUYOT)

Le 19 Janvier, au Conseil d'Administration du Parc Interdépartemental des Sports de Choisy (E.PIEDFER QUENEY)

Le 24 Janvier, à la réception du Nouvel An de la municipalité de Saint Maur (JC.RAOULX – J.CELERIER)

Le 26 Janvier, à la cérémonie de remise des médailles de la Jeunesse et des Sports à Créteil (J.CELERIER- C.LOPES – G.CHARPENTIER)

Le 29 Janvier, à la soirée des champions Saint-Mauriens (JC.RAOULX – J.CELERIER)